

REDEVANCES DE L'EAU

COMPRENDRE LA REFORME

La réforme des redevances de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. La fiscalité sur l'eau évolue et se traduit sur votre facture d'eau.

- 2 redevances disparaissent :
- ☑ Redevance de modernisation des réseaux,
 - ☑ Redevance de pollution.

VOIR AU DOS

- Elles sont remplacées par 4 **nouvelles redevances** décrites ci-dessous :
- ☑ Prélèvement sur la ressource eau (0,10 € par m3)
 - ☑ Performance des systèmes d'assainissement collectif (0,138€ par m3)
 - ☑ Consommation d'eau potable (0,39 € par m3)
 - ☑ Performance des réseaux d'eau potable (0,066 € par m3)

€
MOYENNE DU
PRIX DE L'EAU

- € En Moselle en 2023 : 4.78 €TTC/m3
- € En Région Grand Est en 2023 : 4.30 €TTC/m3
- € À Creutzwald en 2025 : 4.06 €TTC/m3
(3.84 €TTC en 2024 soit + 22 cts)

DECRYPTAGE DE VOTRE FACTURE D'EAU

REDEVANCES QUI DISPARAISSENT

Depuis le 1er janvier 2025

NOUVELLES REDEVANCES

